

Chères candidates et chers candidats à la formation pour expert / experte en prévoyance professionnelle,

En raison du contexte inhérent à l'épidémie de Covid, le module 8 a fait l'objet de multiples reports en 2020.

Nous vous prions de nous excuser de la mauvaise communication sur ces changements, notamment pour le Module 8 - Techniques de conseil, de communication et de présentation.

Pour s'adapter à la situation actuelle et ne pas vous pénaliser, les responsables du Module 8 ont décidé, à titre exceptionnel pour l'année 2020, de vous fournir une équivalence, si vous faites preuve de compétences suffisantes en communication. Cette mesure s'applique uniquement pour l'année 2020 et ne concerne pas les années à venir et les futurs candidats.

Lors de l'examen final, les examinateurs porteront une attention particulière et vérifieront vos compétences en communication.

On communique officiellement que le Module 8 est une formation et qu'à partir de l'année 2021, il sera possible d'obtenir une équivalence exclusivement à condition de pouvoir apporter les preuves d'avoir suivi une formation avec examen réussi et qui couvre la totalité du contenu du Module 8 tel que défini dans le Guide concernant le règlement d'examen.

Nous vous remercions de bien prendre connaissance des informations ci-dessus.